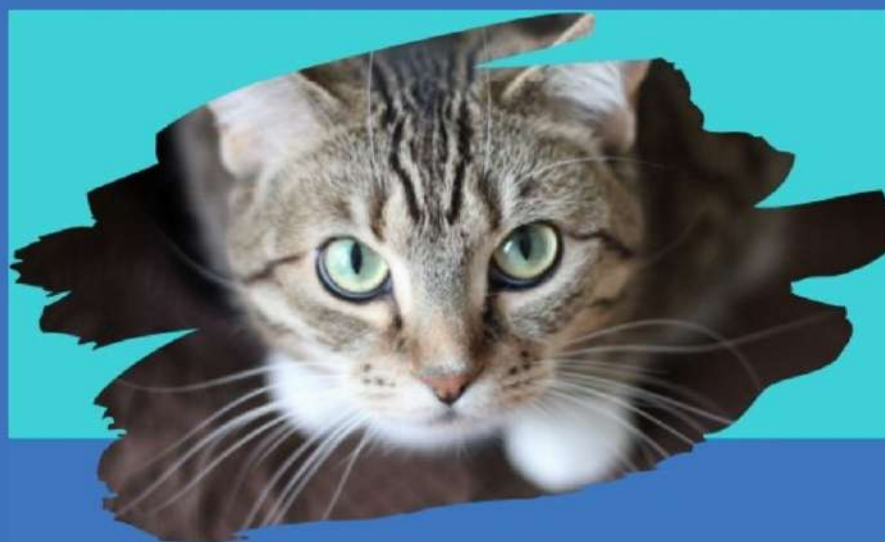


CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS DU 01 MARS AU 30 SEPTEMBRE 2025

**En partenariat avec Le Clos des
Chats et la clinique vétérinaire
Pachoud**



Les chats non identifiés seront attrapés, stérilisés puis relâchés sur leur lieu de vie. (art.L211-27 du code rural et de la pêche maritime)

La stérilisation un acte
de protection animal

